

07/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018

Présents :

Côme AGOSTINI, Richard BALME, Catherine BLANC, Lucile BOURE , Simon CORDONNIER, Grégoire ETRILLARD, Manuelle FRANCK (départ à 10h45), Théo GUERET, Amine HAFIDI, François HEILBRONN (départ à 10h11), Samuel KHALIFA (départ à 10h42), Lucie KRAEPIEL, Gaëlle LARRIEU (départ à 10h24), Marc LAZAR (départ à 10h26 et procuration à Jeanne LAZARUS), Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES (départ à 10h43), Chloé MALVASIO, Vincent MARTIGNY, Nicolas METZGER, Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Lina PIZZI, Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Florence ROBINE.

Absents ou excusés

Frédéric DARDEL, Olivier DUHAMEL, Marie-Christine LEMARDELEY, Florence MEAUX, Arnaud ROBINET, François-Joseph RUGGIU (procuration à Richard BALME),

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Stéphane AUZANNEAU	directeur des services d'information
Pauline BENSOUSSAN	directrice du pilotage transversal
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	directrice des études et de la scolarité
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Léonard GOURINAT	directeur juridique
Sylvie HERLICQ	chargée de la vie enseignante
Marion LEHMANS	déléguée à la protection des données
Frédéric MION	directeur de l'IEP de Paris
Aurianne MORILLAS	responsable juridique
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Vanessa SCHERRER	directrice des affaires Internationales

*

* *

I. Point d'étape relatif à la politique « Afrique » de Sciences Po	2
II. Point d'information sur la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD)	11
III. Proposition de groupes de travail 2018-2019	20
IV. Présentation du calendrier électoral 2019	22
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 13 février 2018	23
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	23

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018**

La séance est ouverte à 8 heures 31 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et tous, je suis très heureux de vous retrouver ce matin. Nous avons le plaisir d'accueillir Madame ROBINE que nous avons désignée, lors de notre précédente séance, pour siéger en remplacement de Madame GILLE. Nous accueillons également Madame MALVASIO et Monsieur MOINET qui siègent pour la première fois dans ce Conseil nouvelle configuration, même si Monsieur MOINET avait déjà eu l'occasion de siéger parmi nous dans une configuration antérieure.

J'annonce l'ordre du jour. 1. Nous évoquerons d'abord la stratégie africaine de Sciences Po ; 2. Nous aborderons ensuite la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) à Sciences Po ; 3. Nous débattons de la liste des groupes de travail pour cette année ; 4. Nous nous prononcerons sur le calendrier électoral de 2019 ; 5. Nous procéderons à l'adoption du procès-verbal du 13 février 2018 pour lequel je remercie Monsieur le Directeur d'avoir tenu l'engagement pris la fois dernière de nous le transmettre impérativement ; 6. Enfin, nous aborderons quelques questions diverses. Il m'a été demandé que nous consacrons un temps effectif aux questions diverses, qui sont malheureusement souvent sacrifiées faute de temps. Par conséquent, j'invite chacune et chacun d'entre nous, membre du Conseil ou de l'administration, à maîtriser son temps de parole afin de pouvoir traiter chaque point de l'ordre du jour dans le temps qui lui est imparti.

Je cède de suite la parole à Madame SCHERRER pour un état des lieux de la stratégie « Afrique » de Sciences Po.

I. POINT D'ÉTAPE RELATIF À LA POLITIQUE « AFRIQUE » DE SCIENCES PO

a) Exposé

Vanessa SCHERRER

Merci Monsieur le Président et merci à tous pour votre intérêt et votre invitation à faire un point d'étape sur le développement de notre « stratégie Afrique ». Ce point d'étape est notamment utile à la veille d'une mission du Directeur, Frédéric MION, au Ghana. Il est également utile à la veille de plusieurs missions prévues par des doyens de Sciences Po au Kenya notamment de l'école urbaine, de l'école d'affaires publiques. Il est utile au lendemain du lancement d'une campagne d'admission. Mais également parce que cela fait déjà six mois que nous avons ouvert le bureau de Sciences Po à Nairobi. Nous aurons peut-être un rendez-vous dans les prochains mois afin de faire un point un peu plus détaillé. Dans l'immédiat, je suis ravie de pouvoir entamer des discussions avec vous et vous remercie encore de votre intérêt sur ce sujet.

En préambule, si vous me le permettez, je souhaite poser une question et vous expliquer ma proposition sur ce point. L'Afrique est, en effet, une priorité affichée par Sciences Po. Ainsi, nous faisons de notre "stratégie Afrique" un objectif prioritaire à la fois pour les équipes de la DAI, mais également pour l'ensemble de l'Institution. Je pose la question : pour autant, la "stratégie Afrique" est-elle singulière ? Selon nous, la réponse est non. Lorsque nous parlons d'une priorité Afrique, nous ne parlons pas d'une priorité en essence parce que cette stratégie serait proprement "africaine". Nous agissons en Afrique et avec l'Afrique, comme nous le faisons avec le reste du monde, selon les mêmes axes, avec les mêmes indicateurs et guidés par les mêmes valeurs. Je crois qu'aujourd'hui, si nous concentrons nos discussions sur cette région du monde qu'est l'Afrique, nous devons rappeler que nous agissons là-bas comme nous le faisons ailleurs. Dans la présentation qui vous a été envoyée, vous reconnaîtrez des axes que nous

appliquons dans le reste du monde. Nous avons d'abord des priorités d'attractivité. Il s'agit là de notre moteur principal, mais aussi l'outil de notre présence en Afrique. Nous devons faire en sorte que de nombreux et méritants étudiants africains choisissent Sciences Po pour poursuivre leurs études. Nous avons un objectif de rayonnement ainsi qu'une présence en Afrique qui se fondent sur des partenariats académiques nourris et actifs. Ces partenariats actifs et réciproques (j'insiste) indiquent toute la contenance et la valeur que nous mettons derrière notre politique internationale et, en particulier, notre stratégie en Afrique. Enfin, notre "stratégie Afrique" est bien sûr une stratégie de production de connaissances sur l'Afrique. Notamment avec des programmes dédiés à l'Afrique dans des formations qui, aujourd'hui, sont extrêmement reconnues, mais aussi avec des productions en recherche sur l'Afrique. Ces trois éléments permettent de décrire une politique internationale que nous appliquons aujourd'hui.

Vous trouverez, dans les slides qui vous ont été transmises, l'état de notre situation en Afrique. Je vais faire, si vous me le permettez, un bref rappel historique. Le premier chargé de mission, dédié à notre promotion, notre rayonnement et notre présence en Afrique, a été recruté à Sciences Po très récemment, en 2010. Comme vous le savez, le dynamisme de notre politique internationale date de la fin des années 90. Ainsi, cet objectif Afrique a un peu plus tardé que les autres. Cependant, je souhaite signaler que Sciences Po a réalisé des pas de géant en huit années. Vous pouvez le voir dans la présentation, nous constatons ainsi une forte augmentation des étudiants africains à Sciences Po. Aujourd'hui, 600 d'entre eux passent entre nos murs chaque année. Le lancement du programme Europe-Afrique du Collège universitaire a représenté un immense tournant dans la "stratégie Afrique" de Sciences Po. Ce tournant s'est opéré par l'offre, les contenus, mais aussi les programmes de concentration de l'Ecole des Affaires internationales ou encore de l'étude de l'école urbaine qui attirent également, chaque année, des centaines d'étudiants dans ses spécialités. En huit ans nous avons conclu 29 partenariats académiques avec des partenaires africains. Ce chiffre est considérable et je ne crois pas qu'aujourd'hui, en France, il existe un établissement qui ait autant de partenariats actifs, non dormants et réciproques. Le dernier, mais aujourd'hui le phare de notre "stratégie africaine" est le bureau Afrique de Sciences Po ouvert à Nairobi, au Kenya, en février dernier. Comme en Inde ou en Chine, il s'agit d'un bureau de représentation. Ainsi, Sciences Po est représentée en Afrique par une équipe d'une personne afin d'assurer notre promotion et notre notoriété sur place. Il ne s'agit pas d'un campus délocalisé, nous ne déployons pas de formation, mais Sciences Po existe et peut rayonner sur place. Sciences Po se caractérise par le choix d'un bureau de représentation, mais également, comme toujours, par son caractère extrêmement pionnier : Sciences Po est le premier établissement français à ouvrir un bureau de représentation en Afrique anglophone. En revanche, cela ne veut pas dire que nous oublions l'Afrique francophone, bien au contraire. À ce jour, nos partenaires principaux sont encore des pays de l'Afrique francophone. Il n'en demeure pas moins que, pour de multiples raisons dont nous pourrions discuter, le choix de l'Afrique anglophone nous semblait essentiel. Ainsi nous avons une priorité Afrique, mais notre "stratégie Afrique" s'inscrit dans la logique de la politique internationale de Sciences Po. Vous voyez également sur la carte du monde de la première slide que nous avons 29 partenariats. Encore une fois, ce chiffre est considérable. Cependant, nous savons qu'il nous reste une forte marge de croissance par rapport aux autres régions du monde dans lesquelles nous sommes présents. Par ailleurs, l'Afrique est le vivier d'un immense potentiel de talents. Nous pensons évidemment à l'explosion démographique à venir, mais également au fait que, dès aujourd'hui, l'Afrique s'affirme comme étant le théâtre de la compétition internationale pour l'éducation supérieure qui est, actuellement, l'un des plus vifs et des plus actifs. Je cite, dans le dossier que vous avez reçu, l'extrême mobilisation de géants de la région comme l'Arabie Saoudite, la Turquie ou le Maroc. Il faut également citer la Chine qui déploie des moyens financiers colossaux afin d'attirer les talents africains. L'Inde est un peu en perte de vitesse, mais, il y a une dizaine d'années, elle était une géante à la fois de l'attractivité de sa sous-région, mais aussi des talents africains.

Le dossier que vous avez entre les mains fait un point succinct de la situation. Nous pouvons tout de même nous réjouir d'une attractivité croissante de Sciences Po auprès des étudiants africains. Notamment auprès des étudiants en provenance de l'Afrique subsaharienne dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années. En ce qui concerne la campagne de 2018 qui s'achève, nous avons eu

plus de 18 % de candidatures déposées venant de l'Afrique subsaharienne. La question des prospects et des dossiers soumis est importante en Afrique parce qu'il y a d'immenses volumes au niveau des prospects, mais ceux-ci se transforment très difficilement en candidature déposée. Je peux, par exemple, parler du cas nigérian sur la campagne qui s'achève où nous avons 169 prospects pour 2 dossiers soumis. L'écart est colossal. Ainsi, lorsque nous parlons d'une augmentation de 18 % de candidatures déposées sur une campagne, nous parlons de progrès importants. Par ailleurs notre réseau de partenariats fait partie des plus actifs en France. Je voudrais vous signaler un point essentiel et crucial sur le partenariat institutionnel qui nous lie avec la MasterCard Foundation dont nous sommes les seuls partenaires d'Europe Continentale. Celle-ci nous a financés sur plusieurs années à hauteur de 8 millions d'euros. Nous aurons, au total, financé plus d'une centaine d'étudiants venus d'Afrique, de milieu modeste. Ce sont des esprits brillants qui vont se former chez nous dans les meilleures conditions grâce à une équipe qui leur est dédiée. Évidemment, nous savions et nous constatons que ce partenariat avec la MasterCard Foundation nous a fait faire des bons en termes de visibilité, de notoriété, d'image et de reconnaissance en Afrique. Ainsi, l'ensemble des piliers de notre stratégie se nourrissent les uns les autres. Depuis cinq ans, nous avons également développé des actions extrêmement ambitieuses en termes d'Executive Education avec le continent africain. Le Professeur Richard BALME, qui est parmi nous, pourrait en parler bien mieux que moi puisqu'il dirige, notamment, le programme permanent du master Executive Education dédié à l'Afrique. Encore une fois, nous faisons système avec l'offre de Sciences Po qui est particulièrement idoine pour répondre à certains besoins du continent en management, en politique publique, en leadership ainsi qu'en rapports entre les sphères publiques et sphères privées. Enfin, nous sommes dans un contexte soudainement très concurrentiel avec les géants de l'éducation supérieure dans une perspective régionale ou plus globale dont je vous parlais tout à l'heure. Pour finir, j'évoquerai nos priorités de l'année, la première année d'activité depuis le lancement du bureau du Nairobi. Nous allons naturellement continuer le travail d'attractivité auprès des meilleurs étudiants africains. Nous allons pouvoir développer des missions de promotion grâce à l'existence de notre bureau et donc de notre équipe avec Sheila CHEPKOECH qui est sur place. Nous pourrons au cours de l'année, sans doute à l'automne, au moment de la phase de missions de promotion, auprès des lycéens, mais aussi auprès d'étudiants au niveau undergraduate, effectuer des déplacements dans dix pays du continent. Notamment avec certains pays qui seront foulés pour la première fois. Nous allons coupler l'Éthiopie, pour qui ce sera une première mission, et l'Ouganda qui avait, lui, fait l'objet d'une mission l'année dernière. Nous allons également coupler la Tanzanie et le Kenya de façon beaucoup plus systématique que par le passé. Le Kenya disposera d'une présence systématique et donc d'un rayonnement évident. Ce sera également le cas pour le Nigéria où nous nous rendrons pour la deuxième fois. Grâce à la création de la Cellule Promotion et Marketing de Sciences Po, pilotée par la direction des affaires internationales, nous allons pouvoir mettre l'accent sur le marketing digital en plus de la promotion qualitative que nous menons depuis des années. Ce marketing digital s'annonce crucial en Afrique. En effet, l'écart entre les prospects et les dossiers soumis montre la marge de progression sur la fidélisation des étudiants africains qui pourraient être intéressés par Sciences Po, mais qui ne passent pas l'étape de la soumission du dossier. Ce sera utile pour attirer et rapprocher de nous des étudiants. Compte tenu de ces marges, nous avons comme objectif d'augmenter les ratios entre les prospects et les dossiers soumis auprès du continent africain. Nous poursuivons également nos efforts de levées de fonds afin de déployer des bourses à destination des étudiants africains. Nous avons la MasterCard Foundation, mais également la McMillan Foundation qui a transformé son financement, annuel depuis quelques années, en un endowment qui sera signé et officiellement ouvert le mois prochain à hauteur de 1 million d'euros. Nous compterons d'autres donateurs potentiels. Par ailleurs, nous avons obtenu, pour cette année et sans doute l'année prochaine, une augmentation des bourses BOUTMY pour les étudiants internationaux que nous pourrons destiner aux étudiants africains. Cette augmentation est permise par un autre programme de la direction des affaires internationales que nous avons avec la fondation KFAS. Ainsi, nous allons fournir un gros effort en ce qui concerne l'attractivité pour les étudiants africains et notamment sur la question des bourses. Aujourd'hui, parmi les étudiants africains à Sciences Po en formation diplômante, 80 % paient les frais de scolarité. Il ne faut pas croire que la grande majorité des étudiants à Sciences Po reçoit des bourses de Sciences Po et nous souhaitons les développer. Nous voudrions également, pour l'année

à venir, développer notre réseau partenarial académique. Nous avons déjà signé, en 2018, trois partenariats concrets. Ceux-ci débutent par un programme d'échange réciproque et mutuel. Si nous observons au bout de quelques années que nos étudiants ne sont pas intéressés ou que les étudiants du partenaire ne viennent pas chez nous, alors nous réévaluerons l'opportunité de maintenir cet accord. Nous avons eu, cette année, deux nouveaux accords avec le Kenya et un nouvel accord avec le Nigéria. Nous avons, par ailleurs, des perspectives en Éthiopie. Lorsque nous parlons de partenariat avec l'Afrique c'est surtout en termes d'approfondissement qualitatif que nous souhaitons nous situer. Lors de notre mission au Ghana pour la conférence annuelle de la MasterCard Foundation qui aura lieu la semaine prochaine, le Directeur, Frédéric MION, le Président de l'université Ashesi et moi-même discuterons de la façon dont nous pourrions développer un double diplôme avec cette université. Nous avons également lancé cette discussion avec Strathmore University au Kenya à Nairobi. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore d'accord de double diplôme avec l'Afrique. Sciences Po est une des universités qui a inventé les doubles diplômes internationaux et ceux-ci demeurent au cœur de notre stratégie internationale. Cependant, nous ne serons pas, dans les années à venir, sur une perspective de développement proactif des doubles diplômes à travers le monde. Nous avons déjà identifié nos meilleurs partenaires dans le monde et nous devons, aujourd'hui, les consolider. Notre niveau de développement des doubles diplômes est d'ores et déjà extrêmement satisfaisant. L'Afrique fait exception parce que nous n'avons pas, actuellement, de double diplôme avec des partenaires de ce continent. Il s'agit d'une singularité que nous souhaiterions corriger. Ainsi, pour l'année 2018, nous entamons des discussions qui prennent du temps, mais cela fait partie de nos objectifs. Enfin, compte tenu de la rapidité et de la qualité du déploiement de nos relations avec les partenaires, notamment les partenaires institutionnels, nous réalisons que nous sommes dans une situation de partenaire de discussions et d'échanges. Nous sommes sollicités la semaine prochaine au Ghana par la MasterCard Foundation afin de réfléchir au déploiement de sa nouvelle stratégie à horizon dix ans. Elle nous dit qu'en croisant ses observations et ses discussions avec Sciences Po de ces dernières années elle se rend compte que l'essentiel de son action ne doit pas porter sur le système secondaire, mais sur l'éducation supérieure. Ainsi, nous les avons aidés à transformer leurs orientations stratégiques en ce sens. Nous allons peut-être également leur suggérer de développer des actions destinées aux jeunes leaders africains qui ont fait preuve d'engagement civique reconnaissable, évaluable et admirable. Ces jeunes leaders pourraient faire partie de programmes de formation exécutive. Nous pourrions les accueillir tout comme d'autres dans le réseau MasterCard.

J'ai été longue, mais je reste à votre disposition si vous avez des questions.

b) Questions et observations

Lucie KRAEPIEL

Merci Monsieur le Président et merci Madame SCHERRER. Je souhaite faire une remarque sur le titre du document qui nous a été donné : « La stratégie de Sciences Po en Afrique ». Je trouve ce titre un petit peu problématique et je pense qu'il doit absolument être changé. C'est également le cas en ce qui concerne la terminologie et certaines expressions utilisées dans votre discours. Il ne s'agit pas d'une attaque personnelle, mais je pense qu'il faut faire attention à cela. Notamment lorsque vous dites que certains pays vont être « foulés » pour la première fois. Par ailleurs, j'ai assez peu compris votre remarque sur le fait que 80 % des étudiants africains payaient leurs frais de scolarité. Je ne vois pas en quoi c'est particulier.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette précision, Madame KRAEPIEL. S'agissant du titre du document, nous entendons par « stratégie », une stratégie de développement. Cette terminologie est employée pour l'ensemble des continents. Il n'y a aucune spécificité sur le fait d'avoir une « stratégie » en Afrique.

Côme AGOSTINI

Merci Monsieur le Président et merci Madame SCHERRER pour votre présentation. Je voudrais vous interroger sur la croissance de partenariats à venir que vous avez évoquée. Vous avez parlé des doubles

diplômes et je voudrais savoir s'il y avait de nouveaux partenariats dans de nouveaux pays qui avaient été évoqués. En effet, c'est important pour les étudiants afin qu'ils puissent se déplacer dans d'autres pays que ceux déjà proposés bien qu'ils soient déjà nombreux, je tiens à le souligner. Je souhaiterais notamment vous interroger sur l'île Maurice où beaucoup d'universités françaises ont des partenariats notamment, je crois, autour du nouvel hub universitaire Uniciti. Existe-t-il des réflexions à Sciences Po sur ce sujet ? Y a-t-il des partenariats en cours ou en gestation ?

Romarc LAZERGES

Sauf erreur de ma part, je crois qu'il n'existe pas de Sciences Po en région uniquement et spécifiquement tourné vers l'Afrique bien que Reims soit en partie tourné vers l'Afrique. Cependant, compte tenu de l'importance de la stratégie africaine, existe-t-il une réflexion sur la création d'un Sciences Po en région spécifiquement tourné vers ce continent ?

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour cette présentation. Tout d'abord, n'ayant pas compris ce qu'étaient les « prospects » j'aimerais que vous le précisiez. J'aimerais également avoir davantage d'informations sur les cursus que suivent les étudiants africains à Sciences Po. En effet, d'après mon expérience des dossiers d'admission en master, les étudiants africains sont souvent jugés avec un mauvais niveau scolaire et ont ainsi beaucoup de mal à passer cet obstacle. Sur l'ensemble des dossiers que j'ai eus, je n'ai jamais réussi à convaincre les jurys de les prendre. Leurs dossiers, notamment en ce qui concerne la partie activités non universitaires, ne sont pas bien formatés contrairement à ceux d'autres pays. Ainsi, je me demandais s'il ne fallait pas mener une réflexion afin d'admettre quand même ces dossiers qui, sur le papier, peuvent paraître moins solides. J'aimerais également savoir combien d'étudiants de Sciences Po sont actuellement en échange. Enfin, je voudrais faire une remarque générale sur le fait que l'Afrique soit présentée comme une catégorie stable. Avons-nous intérêt à garder ce terme général ? Ne pourrions-nous pas détailler davantage par région voire par pays ?

Vanessa SCHERRER

Merci à tous pour vos intérêts qui ne touchent que des sujets dont nous parlons beaucoup. En effet, nous parlons de la stratégie de développement de Sciences Po en Afrique. Le mot « stratégie » est employé comme un terme marketing. Il n'est pas agréable, mais il s'agit de celui que nous utilisons dans les autres régions du monde. Par ailleurs, j'ai mentionné que 80 % des étudiants africains payaient les frais de scolarité afin d'appuyer le fait que, sur ce point, nous n'avons pas de raison de traiter l'Afrique de façon singulière. Or, nous remarquons souvent, dans nos interactions, qu'il existe un a priori inverse et je souhaitais donc le corriger. En ce qui concerne la croissance dans d'autres pays, nous avons aujourd'hui des partenariats avec l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Maroc, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal et la Tanzanie. Ainsi, nous avons quand même une représentation assez intéressante. Nous traitons l'ensemble de l'Afrique, soit les 54 pays de l'Afrique du Sud jusqu'au Maghreb. Nous souhaitons ajouter un partenaire au Cameroun avec, sans doute, l'université Yaoundé II qui est très bonne en sciences sociales. Il me semble que, sur la carte, l'Éthiopie manque alors qu'elle est en grande croissance et qu'elle devrait y figurer. L'île Maurice représente effectivement le berceau de beaucoup de campus délocalisés. Elle s'est transformée en une île Hub de l'éducation supérieure dans la région. Nous n'avons pas encore discuté de cela à Sciences Po, mais ce sera peut-être le cas. Vous pouvez également noter que, aujourd'hui, nous n'avons pas de relation avec la Côte d'Ivoire. Il s'agit pourtant d'un pays partenaire avec lequel nous développons beaucoup de choses et notamment en formations exécutives. Nous avons des liens très forts avec la Côte d'Ivoire en partie du fait de nos chercheurs, mais également grâce à d'autres liens qui existent par ailleurs et notamment en formation exécutive. Cependant, la situation de la Côte d'Ivoire ces dernières années a rendu impossible, pour des raisons de sécurité, l'envoi d'étudiants. Nous espérons que ce ne sera bientôt plus le cas. Le campus Euro-Afrique a ouvert à Reims en 2010. Comme pour les autres régions du monde, il s'agit d'un campus qui existe et au sein duquel nos étudiants de la MasterCard Foundation étudient. La moitié des étudiants viennent du continent africain. Beaucoup de nos étudiants venant d'Afrique et allant au Collège universitaire choisissent ce campus Euro-Afrique pour des raisons d'intérêt pour leur propre zone. Cependant, il ne s'agit pas du tout d'une obligation. Par ailleurs, je voudrais m'excuser pour la terminologie que j'utilise en parlant de « prospects ». Dans le système informatique d'admission de Sciences Po, certains étudiants sont qualifiés de prospects

lorsqu'ils débutent une candidature, mais ne la terminent pas en ne soumettant pas de dossier. Pour une partie, nous disposons uniquement d'un prénom, mais pour une autre, nous pouvons savoir s'ils viennent du continent africain ou d'ailleurs dans le monde. Nous constatons que les candidats potentiels africains sont très nombreux à être prospects et à ne pas soumettre de candidature. Ainsi, nous remarquons une certaine singularité de ce point de vue-là dans le comportement des candidats. La dimension du marketing digital doit permettre de les contacter, de leur écrire ou leur proposer une conversation téléphonique. Il s'agit d'actions de promotion que, traditionnellement, beaucoup d'universités font, mais que Sciences Po ne faisait pas. Nous pouvons à présent le faire grâce à notre département Promotion et Marketing. Ainsi, nous espérons observer un effet particulièrement fort sur ces prospects dans le monde et particulièrement en Afrique. Je rappelle le cas du Nigéria où nous avons 169 prospects qui sont allés suffisamment loin dans la procédure pour dire qu'ils venaient du Nigéria, mais, finalement, seulement deux ont déposé une candidature et un a été admis. En ce qui concerne le cursus précisément, je vais céder la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI afin qu'elle puisse le présenter.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Les étudiants venant d'Afrique subsaharienne sont 101 au Collège universitaire pour cette année universitaire. Ils sont 28 en échange et 98 dans les différentes Écoles avec une prime pour PSIA (44) et pour le campus de Reims (87).

Vanessa SCHERRER

En effet, nous avons, au niveau du Collège universitaire, un taux plus fort à Reims sur le campus Euro-Afrique. Jeanne LAZARUS, vous avez sans doute vu beaucoup de candidats marocains, tunisiens...

Jeanne LAZARUS

Non, pas particulièrement.

Vanessa SCHERRER

D'accord, parce que ce sont des candidatures que nous voyons beaucoup. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, nous constatons des progrès ces dernières années. 75 % des candidatures vont vers PSIA, l'École des Affaires Internationales. Pour le reste, beaucoup se dirigent vers l'EMI ou l'EAP. Ce sont également des choses à corriger. Nous nous inscrivons toujours dans un système avec l'attractivité de l'offre. Par ailleurs, nous ne disposons pas réellement de segmentation beaucoup plus limitée sur les autres régions du monde. Effectivement, nous traitons la Chine ou l'Inde séparément, en revanche nous traitons toute l'Amérique latine ensemble. Ce traitement est plutôt lié au volume et aux flux. Ainsi, si nous parvenons à augmenter à nouveau et produire un effet de rattrapage pour l'Afrique, alors nous pourrions peut-être revoir la répartition.

Frédéric MION

Toutefois, nous pouvons dire que nous distinguons d'ores et déjà l'Afrique du Nord, la bordure méditerranéenne et l'Afrique subsaharienne. Il s'agit d'une première segmentation géographique qui va dans le sens de ce que vous indiquez.

Vanessa SCHERRER

Absolument. L'Afrique du Nord se trouve avec le Moyen-Orient et le Golfe persique.

Lucile BOURE

Merci Monsieur le Président. Merci Madame SCHERRER. Je vais, malgré votre réponse, me permettre de reprendre ce qu'a dit Madame KRAEPIEL. En effet, entendre au sein de ce Conseil que « nous avons foulé l'Éthiopie pour la première fois » me dérange un peu. Par ailleurs, je trouve assez intéressant que nous en venions à parler de ce qu'il se passe sur le continent africain pour finalement préciser que 80 % de ces étudiants payent les frais de scolarité. D'autant que nous savons, en tant qu'internationaux, qu'ils ont généralement un foyer fiscal dans l'Union européenne. Par ailleurs, je suis intéressée par les programmes de recherche dont vous avez parlé. Hormis des programmes très spécialistes sur l'Afrique, je trouve qu'à Sciences Po nous avons accès à assez peu de savoirs provenant de divers milieux africains. Je pense qu'il est important de parler de ce sujet afin de décentraliser les savoirs prodigués. Merci.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame BOURE. Je pense qu'il n'est pas nécessaire que nous nous attardions davantage sur la question du choix parfois hasardeux de certains termes dans la présentation qui a été faite. Ce vocabulaire sera corrigé pour les prochaines interventions. Évidemment, je ne ressens aucune mauvaise pensée derrière cela. Par ailleurs, nous devons nous garder de toute culpabilisation excessive dès que nous parlons de l'Afrique, en employant les mêmes termes que pour les autres continents, ce qui ne signifie pas que nous faisons abstraction des drames passés. Ainsi, je vous remercie de ne pas multiplier les interventions sur cette question du vocabulaire.

Manuelle FRANCK

Je vous remercie Madame SCHERRER pour cet exposé tout à fait passionnant sur la stratégie de Sciences Po sur le continent africain. À l'Inalco nous sommes également en train de compléter notre dispositif. Cependant, la problématique à l'Inalco est différente puisque nous cherchons à mobiliser davantage les mobilités sortantes. Autrement dit, envoyer plus d'étudiants dans les universités africaines. La mobilité entrante reste plus compliquée chez nous puisque les étudiants africains n'expriment pas la volonté de venir acquérir des notions, en langue et en civilisation, qu'ils maîtrisent déjà parfaitement. Je me posais justement une question sur la mobilité sortante. Cette mobilité sortante se répartit-elle de façon homogène sur l'ensemble de nos établissements partenaires ? Certaines zones sont-elles plus attractives pour les étudiants qui partent en mobilité sortante ? Par ailleurs, en ce qui concerne les partenariats recherche, nous sommes, pour notre part, en train de développer des collaborations avec l'université d'Ibadan au Nigéria où nous attendons d'installer un centre de recherche en linguistique puisque c'est notre point fort pour l'Afrique. À ce sujet, je souhaiterais savoir quels types de partenariats de recherche vous avez. Sont-ils institutionnalisés ou font-ils encore l'objet de collaborations individuelles ?

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame FRANCK, pour cet éclairage très intéressant sur la stratégie de l'Inalco.

Vincent MARTIGNY

Merci beaucoup pour cette présentation très riche. Il est très agréable d'entendre que nous avons, je crois, une politique assez unique. À ce sujet, pouvez-vous faire un point sur la politique africaine qu'auraient pu développer d'autres établissements d'enseignement supérieur d'excellence en France voire en Europe ? Nous pourrions ainsi voir où nous en sommes par rapport à eux. Par ailleurs, avons-nous des politiques de développement de partenariats avec les deux plus gros pays africains : le Nigéria et l'Égypte ? J'imagine que ce sont deux pays importants pour les futurs étudiants. Je sais que l'Égypte a beaucoup de liens avec la Grande-Bretagne et je me demande s'il existe un espace pour des établissements francophones, en particulier pour Sciences Po. Existe-t-il des perspectives d'ouverture de nouveaux bureaux ? Enfin, quelles sont les démarches pour accueillir davantage de personnalités africaines notamment dans les conférences à Sciences Po ? En effet, je me trompe peut-être, mais je n'ai pas le sentiment qu'il y ait beaucoup de personnalités issues du continent africain qui viennent à Sciences Po. Nous pourrions probablement développer cet aspect et, ainsi, développer notre visibilité.

Grégoire ETRILLARD

Je souhaiterais simplement rebondir sur ce que vous avez dit dans votre présentation sur l'accent particulier qui était mis sur l'Afrique anglophone. Pourriez-vous en développer les raisons ?

Nicolas METZGER

Lorsque vous regardez la carte des implantations des établissements français, vous pouvez constater qu'ils s'installent généralement en Afrique francophone. Pour nous différencier, ce n'est pas une mauvaise stratégie que d'aller en Afrique anglophone. Monsieur le Directeur, vous souhaitez ajouter un mot sur la question.

Frédéric MION

Je souhaiterais apporter un premier élément de réponse à la question de Monsieur ETRILLARD. L'une des caractéristiques de la relation que nous avons avec l'Afrique a consisté, depuis l'origine, à nous intéresser à l'ensemble du continent, toutes zones linguistiques confondues. Je crois que nous avons, en

effet, un peu rompu avec une tradition française dans les relations avec ce continent qui se concentraient sur l'Afrique francophone, celle qui, historiquement, avait des liens plus étroits avec notre pays. Le programme Europe-Afrique de premier cycle à Sciences Po sur le campus de Reims a été immédiatement pensé comme un programme qui faisait une très large place au bilinguisme français-anglais. Pour autant, cela ne l'empêche pas d'accueillir également des étudiants lusophones ou hispanophones. Le choix de Nairobi, comme premier lieu d'implantation d'un bureau de Sciences Po en Afrique, a donné à voir cette caractéristique des relations de Sciences Po avec l'Afrique de manière plus évidente que mon propos ne l'indique à l'instant. Ce choix est, en effet, très distinctif ou différenciant, mais je crois qu'il est vertueux pour manifester notre intérêt pour l'ensemble des étudiants et des partenaires universitaires de ce continent. Par ailleurs, je vais profiter d'avoir la parole pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir cherché à mettre un terme à cette querelle sur les mots et à couper court aux soupçons sur nos intentions en ce qui concerne l'Afrique. Les expressions peuvent être malheureuses, mais je crois que le fond est tout à fait clair. Enfin, je souhaiterais revenir sur la question du nombre d'étudiants africains qui acquittent des droits de scolarité à Sciences Po. Comme elle l'a expliqué tout à l'heure, je crois que Madame SCHERRER cherchait à dire que, contrairement à ce que d'aucuns auraient tendance à penser, les étudiants africains, en proportion, sont nombreux à payer des droits de scolarité. Il ne s'agit là ni d'un motif de réjouissance ni d'un motif de tristesse. Simplement, cette population ne se distingue pas sur ce point de nos autres étudiants internationaux. Ainsi, il me semble que nous démontrons la nécessité, pour nous, de faire un effort supplémentaire pour dégager des financements qui permettent à davantage de pays africains de venir demain à Sciences Po. En effet, les caractéristiques sociologiques ou socio-économiques des étudiants de ce continent sont, en revanche, particulières. Je pense qu'il n'échappe à personne que la situation matérielle et financière d'un étudiant africain moyen est différente de celle d'un étudiant nord-américain. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre l'accent de manière très forte sur la constitution de ressources nous permettant de financer davantage de mobilités entrantes pour les étudiants africains. Il s'agit de ce que nous évoquions à propos de la fondation MasterCard et de la fondation McMillan, des efforts supplémentaires que nous allons pouvoir accomplir cette année grâce à la Kfas et de tous les efforts que nous allons continuer à développer dans les années à venir sur ce sujet.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour ces précisions, Monsieur le Directeur. Avant de céder la parole à Madame SCHERRER, je voudrais, à mon tour faire une remarque, qui n'appelle cependant pas de réponse immédiate de votre part. En réfléchissant à moyen terme, et compte tenu des perspectives de développement du continent africain, les établissements d'enseignement supérieur français et étrangers vont, à l'image de l'Inalco, concentrer leurs efforts sur celui-ci. Nous voyons également que, contrairement à ce qu'indiquait Monsieur MARTIGNY, nous ne sommes pas le seul établissement français à avoir une implantation en Afrique, à l'instar d'HEC qui a ouvert cet été une antenne en Afrique francophone. Nous pourrions éventuellement envisager d'unir nos forces avec d'autres établissements français. Par exemple, si NewUni décide, par le truchement d'HEC, de s'implanter en Afrique, ils pourront y développer une offre en termes d'écoles de commerce ou d'écoles d'ingénieurs, mais n'auront pas de relais en sciences sociales ou en médecine. Ainsi, pourquoi ne pas travailler tous ensemble, avec NewUni et Paris Descartes par exemple, pour promouvoir une offre française mutualisée et diversifiée sur le continent africain ? Il s'agit d'une réflexion que nous pourrions prolonger dans le cadre de groupes de travail, car je pense qu'elle ouvre de belles perspectives. Je vous laisse rebondir sur ce point, Monsieur le Directeur.

Frédéric MION

Je vous remercie Monsieur le Président. Vous avez parfaitement raison de souligner que certains établissements ont fait le choix d'autres modes de présence sur le continent africain. Notamment d'antennes qui, dans le cas d'HEC, sont essentiellement des plateformes dédiées à la formation continue et exécutive. HEC investit de façon très conséquente là dessus depuis maintenant une dizaine d'années et cette antenne matérialise cet engagement ancien. Je crois que la suggestion que vous faites, sur fond de mutualisation d'infrastructures sur le continent, est parfaitement judicieuse. Nous aurons sans doute à travailler sur ce point, avec ces partenaires ou d'autres, à l'échelle du continent africain. Toutefois, en ce qui me concerne, je voudrais signaler une réticence de principe à nous engager dans d'autres modes d'installation sur le continent africain qui consisteraient par exemple à implanter un campus de Sciences

Po, de formation initiale, de l'autre côté de la Méditerranée. L'idée serait que l'Afrique du Nord, en particulier le Maroc et la Tunisie, constituerait une terre d'implantation naturelle pour des campus d'universités françaises dédiées, par priorité, aux étudiants d'Afrique subsaharienne. Par le passé, Sciences Po a connu des expériences de tentatives de création de campus, en particulier au Maroc, que nous pourrions qualifier de moyennement heureuses. Or, je ne crois pas que les conditions aient fondamentalement changé au point que nous soyons conduits à considérer cette possibilité de campus de Sciences Po hors de France, et en l'occurrence en Afrique du Nord, comme intéressante pour nous. Comme l'évoquait tout à l'heure Madame SCHERRER, notre souhait vis-à-vis de l'Afrique consiste à mettre œuvre les mêmes principes de projection internationale que ceux que nous avons pu connaître pour le reste du monde. Ils se fondent avant tout sur des relations partenariales plus que sur des modalités de délocalisation. Par ailleurs, avant de céder la parole à Madame SCHERRER, je profite d'avoir le micro pour répondre à une autre observation de Monsieur MARTIGNY qui concernait les personnalités africaines. Je vous l'accorde, pour diverses raisons elles sont insuffisamment présentes sur la politique événementielle de Sciences Po. Nous pouvons malgré tout signaler qu'il y a maintenant deux ans Sciences Po a accordé, pour la première fois, un doctorat honoris causa à un professeur d'Afrique : Monsieur Ibrahim THIOUB. Nos étudiants de l'Association Sciences Po pour l'Afrique (ASPA) organisent eux-mêmes des événements qui permettent à des personnalités africaines de s'exprimer dans nos murs. Nous soutenons beaucoup ces initiatives dans la mesure de ce qui nous est possible. Par ailleurs, nous lançons régulièrement des invitations à des chefs d'État ou de gouvernement ainsi qu'à des chefs d'entreprise d'Afrique subsaharienne pour leur proposer de s'exprimer chez nous lorsque nous savons qu'une visite va les conduire à se rendre à Paris.

Vanessa SCHERRER

Madame BOURE, il me semble que vous insistiez sur le fait que nous offrons des savoirs sur l'Afrique, mais que nous n'avons pas assez de savoirs de l'Afrique chez nous. Il s'agit là d'un point très important que j'ai omis de mentionner. Je pense que développer les programmes d'études des professeurs d'Afrique pour venir enseigner à Sciences Po est une priorité essentielle. Je voudrais ajouter sur ce point qu'un des MOOC les plus vus de Sciences Po sur les questions africaines a été fait en collaboration avec des partenaires africains. Ainsi, nous sommes dans cette dynamique et il s'agit d'un objectif important pour nous. En ce qui concerne la question des partenariats recherche, il existe toujours des initiatives individuelles et cela doit rester ainsi. Il s'agit de la façon de faire de la recherche dans le monde entier. Il n'en demeure pas moins qu'il existe des accords institutionnels qui s'inscrivent à Sciences Po au niveau des centres de recherche. Au CERI, les africanistes ont des accords de recherche, des ANR ou d'autres grants de recherche qui ont été faits avec des partenaires africains. Au niveau des centres de recherche, nous n'avons pas, aujourd'hui à l'échelle institutionnelle, de programmes de recherche du même type que ceux que nous avons avec Cambridge ou Oxford. De fait, nous en avons très peu, peut-être quatre ou cinq dans le monde. Vous parliez également de la question de la mobilité sortante. Pour nous, cela pose surtout la question des étudiants en échange et notamment les étudiants qui partent en Afrique en troisième année. Sur les cinq dernières années, nous avons, chaque année, entre 40 et 50 étudiants en échange en mobilité sortante qui vont en Afrique. Nous sommes plutôt satisfaits de ces chiffres, mais nous avons également conscience du fait que cela doit croître. Je vous rappelle cependant que les premiers partenariats africains datent d'une dizaine d'années. Nous sommes réellement dans une perspective de naissance et de croissance. Dans le cadre de la réforme de l'acte II du Collège universitaire, j'en parlerai tout à l'heure à la doyenne, nous observons deux effets. D'abord un axe que la troisième année centrée sur les majeures et peut être aussi, dans ce cadre, l'incitation à suivre des spécialités géographiques. Cet effet de décentrement explique peut-être que des étudiants, venant justement de campus Euro-Afrique, pourront continuer à avoir la mention géographique "Afrique" sur leur diplôme même s'ils ont étudié en Europe, à la SOAS, aux États-Unis ou ailleurs. C'est extrêmement voulu par l'institution puisque nous nous installons dans la continuité des programmes et des disciplines par des choix académiques des étudiants. Cela sonne également comme une alerte du point de vue de notre souhait et de notre politique internationale qui doit rester une politique de diversité internationale. En effet, maintenant, quel que soit le programme initial choisi par les étudiants, ils peuvent aller étudier en troisième année dans le monde entier. Ainsi, il ne faudrait pas que nous nous retrouvions avec des étudiants qui ne vont étudier que dans les quatre pays anglophones. Je voudrais rappeler aux étudiants que, dans le cadre de cet acte II et la réforme du Collège universitaire, il y a deux lignes très importantes que nous avons souhaité déployer et doivent être portées par les étudiants à leur tour. Le premier point

est l'académisation de la troisième année. Nous nous sommes aperçus que notre réseau actuel ainsi que les formations suivies en troisième année correspondaient exactement aux trois grands piliers des majeures dans le cadre de la réforme. Le second point est la libéralisation des zones. Ainsi, en mobilité sortante, la liberté est désormais totale. Dans ce cadre-là, nous espérons que les étudiants suivront la politique extrêmement diversifiée d'interinstitutionnalisation de Sciences Po et continueront à aller dans le monde entier sans se ruer sur certaines universités plus que d'autres. En ce qui concerne la question des établissements supérieurs en France, l'essentiel a été dit. Les présences françaises sur le continent africain sont, pour beaucoup, des antennes de formations exécutives. En cela, nous sommes très différents. Nous n'avons pas créé ni installé des antennes de formation. Cependant, comme le disait Monsieur METZGER et Monsieur MION, nous pourrions nous associer à celles qui sont sous la forme de partenariats. Par ailleurs, vous pouvez voir sur la carte que l'installation des établissements français en Afrique est, pour l'essentiel, le résultat d'initiatives d'établissements qui ne sont pas de sciences sociales. Nous nous distinguons donc fortement sur ce point. Sur une perspective française plus générale, nous comptons aujourd'hui, si je ne me trompe pas, environ 330 000 étudiants internationaux qui étudient en France et, parmi eux, 140 000 étudiants africains. Les étudiants africains représentent, aujourd'hui, à peu près 40 % des étudiants internationaux en France. Par ailleurs, la plupart d'entre eux vont dans les universités françaises. Cependant, cette tendance se modifie ces dix dernières années. De plus en plus d'étudiants africains vont également dans les établissements privés. Je voudrais maintenant aborder la question des formations en partenariat. Nous avons un nouvel accord avec le Nigéria qui date de cette année. Par ailleurs, un second accord est en prospective avec l'Université Covenant au Nigéria. Ainsi, avec Ibadan et Covenant, nous devrions avoir deux partenariats à compter de l'année prochaine. En ce qui concerne l'Égypte, nous avons déjà quatre partenariats : American University in Cairo ; le Département d'enseignement de l'arabe contemporain ; l'université du Caire ; le Lycée d'Alexandrie. Ils font partie des premiers partenaires dont Sciences Po s'est rapproché il y a quelques années. Nous avons eu des difficultés au sujet de la mobilité sortante avec certains de nos étudiants présents en Égypte au moment des événements de ces dernières années. Effectivement, des soubresauts ont parfois compliqué les choses. En ce qui concerne le sujet des personnalités africaines, l'honoris causa parle de lui-même. Par ailleurs, nous espérons que le président du Kenya sera avec nous en novembre. Sur le sujet de l'Afrique anglophone, je crois que vous avez la réponse. Le Kenya est vraiment un hub dans la région anglophone. L'Afrique est le théâtre de la compétition internationale de l'éducation supérieure. Dans ce cadre-là, le Kenya est sans doute le sous-théâtre le plus caractéristique.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame SCHERRER, pour cette présentation relativement exhaustive et fort intéressante. Monsieur MARTIGNY, je vous invite à consulter l'excellente note diffusée par Campus France l'année dernière, sur les implantations des établissements français d'enseignement supérieur à l'étranger. Je vous propose à présent de passer au deuxième point de l'ordre du jour.

II. POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Nicolas METZGER

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier, dans toute l'Union européenne. Pour la présentation de son application à Sciences Po, nous accueillons notre directeur des systèmes d'information, Monsieur AUZANNEAU, et Madame LEHMANS qui occupe la nouvelle fonction de déléguée à la protection des données (DPO). De mémoire, c'est la première fois que nous accueillons la DSI dans ce Conseil, en dépit du fait qu'elle soit aujourd'hui la cheville ouvrière de nombreux dispositifs dans notre établissement. En effet, nous sommes passés d'une direction souvent considérée comme support dans les années 80-90, à une direction « core » dans la plupart des organisations modernes. Aussi, je plaide coupable de ne pas vous avoir reçu avant cela. Je vous remercie néanmoins d'avoir répondu présent à notre appel, parce que je sais que vous avez été beaucoup sollicités depuis la rentrée. Je vous cède la parole pour une présentation liminaire.

a) *Exposé*

Stéphane AUZANNEAU

Bonjour Monsieur le Président. Bonjour Mesdames et Messieurs. La parole va être principalement tenue par Madame LEHMANS, notre Data Protection Officer. Il faut que vous sachiez que le Règlement général sur la protection des données est entré en vigueur le 25 mai dernier. Nous vous présentons ici le plan de travail que nous avons mis en œuvre autour de cinq chantiers principaux : la formalisation ; la sensibilisation des acteurs ; la gouvernance, les actions entamées sur le cycle de vie des données ; les actions de mise en conformité en termes de sécurité juridique et physique des systèmes ; la dimension de veille des réseaux. Marion LEHMANS avait été désignée, sur ma proposition, comme correspondante informatique et libertés en juin 2013 à la suite d'un audit que j'avais engagé en 2011-2012 sur nos pratiques par rapport à la loi informatique et libertés. À l'époque, nous nous étions fait accompagner par un cabinet spécialisé en droit de la loi informatique et libertés et des systèmes d'information. Depuis 2013, nous avons été en veille constamment sur cet événement et c'est en avril 2016 que le règlement a été définitivement adopté par le parlement de l'Union européenne. Je laisse la parole à Marion LEHMANS pour présenter la mise en œuvre du RGPD.

Marion LEHMANS

Bonjour à tous. Je vous remercie de m'accueillir. Je voudrais en premier lieu vous expliquer d'où vient le RGPD. Nous avons un premier texte très important : la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui date de 2000. Elle a vocation à rassembler au sein d'un seul texte l'ensemble des droits civiques et sociaux des citoyens européens. Nous retrouvons en six chapitres l'ensemble de ces droits : la Dignité ; la Liberté ; l'Égalité ; la Fraternité ; la Citoyenneté ; la Justice. Au sein du chapitre Liberté nous retrouvons l'article 8 relatif à la protection des données à caractère personnel. Comprenez donc que le Règlement général sur la protection des données est la déclinaison réglementaire de ces droits accordés aux citoyens européens. Cela fait plusieurs années que nous sommes en veille puisqu'il s'agit du fruit d'un long processus législatif au sein de tous les organes de décision de l'Union européenne. Retenez quatre points essentiels : Le premier point est la territorialité. En effet, ce texte s'applique à tous les organismes qui collectent et traitent des données personnelles de personnes résidant en Europe. Ainsi, il a une portée mondiale. Le deuxième point à retenir est la confirmation des droits existants que nous retrouvons dans la Loi Informatique et Libertés. À savoir, l'information, l'accès, le droit à la modification/rectification et effacement ainsi que le droit d'opposition. De nouveaux droits sont instaurés pour l'ensemble des citoyens européens. Le troisième point est l'accroissement des obligations pour les organismes qui traitent ces données. Le dernier point consiste à crédibiliser l'action des autorités de contrôle européennes. Autrement dit, l'action des 27 CNIL européennes. Cette crédibilisation se traduit notamment par une réévaluation des sanctions financières qui représentent désormais, pour les organismes de droit privé, jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires mondial. Les amendes administratives représentent, elles, jusqu'à 20 millions d'euros.

La présentation suivante montre la carte des différents niveaux de protection des données dans le monde qui sont évalués par la CNIL. Vous constatez que dans l'Union européenne nous sommes soumis au RGPD et nous considérons naturellement que les pays de l'Union européenne ont un degré satisfaisant en termes de réglementation sur ce sujet. Il existe différents niveaux d'adéquation à ces exigences européennes. Vous pouvez les retrouver sur la carte en fonction des différentes couleurs.

Je voudrais maintenant vous parler de l'écosystème universitaire. Au-delà de cet écosystème juridique disparate dans le monde, nous devons reconnaître que nous avons un écosystème complexe avec un grand nombre de services applicatifs et de sites Web offerts à l'ensemble des usagers étudiants, enseignants, chercheurs et collègues. Par ailleurs, nous devons insister sur nos besoins collaboratifs. Ils ne s'expriment pas seulement entre chacune de ces communautés, mais aussi avec des organismes, des universités, des partenaires et des sous-traitants qui sont situés dans le monde entier. Enfin, je voudrais également souligner que le secteur universitaire présente, en France, un degré de conformité loin des exigences du RGPD : Les processus de gestion ne sont pas harmonisés.

Je voudrais, au cours de cette présentation, insister sur trois rôles juridiques institués par le RGPD : le Responsable de traitement incarné par notre directeur ici présent ; le Délégué à la protection des données dont les missions sont de veiller notamment au bon respect de l'exercice des droits de chacune des

personnes qui composent notre communauté ; l'Autorité de contrôle qui a vocation à veiller à ce que les organismes soient en conformité et assurent un niveau de sécurité suffisant.

À Sciences Po, je ne suis pas seule à assurer cette protection. En effet, l'ensemble des Directions, des managers, des collègues et en premier lieu les collègues de la DSI avec Stéphane AUZANNEAU sont mobilisés. La Direction des affaires juridiques et des achats marchés est également mobilisée pour les aspects de sécurité de la documentation contractuelle. Tout comme la Direction des services généraux et de l'immobilier pour la sécurité des locaux et des personnes. Je voudrais aussi mettre en avant deux autres directions : D'abord la DRIS, parce qu'elle participe pleinement aux conditions d'archivage et donc de sécurité dans le temps de nos données. Mais également la Direction scientifique, qui apporte un soutien très significatif à la conformité et au besoin éthique en matière de projets de recherche. Nous pouvons, nous satisfaire des constitutions récentes du Comité de déontologie de la recherche et de la Cellule sécurité composée des deux RSSI, de la DSI et de moi-même.

Sachez aussi que nous évoluons dans un contexte universitaire et je travaille avec les DPO des établissements d'enseignement supérieur organisés autour d'un collectif dénommé SupDPO que vous entendrez probablement de plus en plus régulièrement. La puissance publique apporte également son soutien avec la désignation très récente de trois DPO au sein de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Je vais maintenant vous présenter ce que nous avons fait sur chacun des axes de travail de ce chantier. Ces cinq axes de travail assurent à Sciences Po une conformité en matière d'obligations détaillées dans le RGPD : La première obligation est l'accountability. Elle signifie que nous sommes comptables de ce que nous faisons et devons être en mesure de justifier en permanence que nous assurons un niveau de sécurité optimum ainsi qu'un niveau de conformité pour les traitements de données réalisés. La deuxième obligation, conséquente de la première, est l'obligation d'approfondir les mesures de contrôle interne en vue d'éventuels contrôles de nos sous-traitants ou de nos partenaires. Cette obligation a vocation à préparer des audits externes de la CNIL ou de l'une des CNIL européennes. En effet, je le rappelle, l'ensemble des CNIL peuvent désormais nous auditer. 3, ces mesures servent, en plus, les actions en cas de crise. Sachez qu'avec le RGPD nous avons, dans une situation de violation, l'obligation de notifier la CNIL dans un délai de 72 heures et d'informer les personnes concernées en cas de difficultés importantes ou majeures pour elles.

Parmi les cinq grands axes de travail, nous avons : les actions de formation et de sensibilisation de notre communauté. À ce sujet, soulignons les actions que j'ai menées - 22 actions de formation de 256 collaborateurs à ce jour – qui contribuent au quotidien, au respect des règles de conformité et de sécurité. Bien sûr, nous irons de plus en plus avec des formations dédiées aux enseignants et aux étudiants. Un deuxième axe de travail portait sur les actions de gouvernance. Nous sommes très satisfaits d'avoir pu désigner le DPO avant le 25 mai. En effet, ce n'est pas le cas pour toutes les universités en France. Malgré tout, il reste du chemin à parcourir. Le Comité de déontologie de la recherche représente également un acte concret en matière de gouvernance. Tout comme l'instauration d'équipes techniques qui permettent d'assurer la sécurité des systèmes d'information entre Paris et les campus en région. Le troisième axe de travail s'est caractérisé par des actions sur le cycle de vie des données. Nous traitons des données, mais, au bout d'un certain temps, nous devons procéder à des mesures d'archivage voire, de restriction des accès, afin d'envisager éventuellement une diffusion au sein de la communauté scientifique par exemple. Nous avons très nettement amélioré les cessions de droit et je souligne le travail que nous avons fait par exemple avec Andreas ROESSNER ici présent sur la diplomation en matière de cession de droits à l'image. Nous avons également travaillé sur une méthodologie institutionnelle afin de mettre en œuvre ces actions sur le cycle de vie à échéance des durées de conservation. Je vais vous citer un exemple concret, pour l'Executive Education, qui a une démarche marketing et commerciale, nous avons l'obligation de purger les données de gestion de la relation client (CRM) au-delà de 3 ans à compter du dernier contact avec la personne. Ainsi, grâce aux équipes et à la mobilisation des uns et des autres, nous avons pu automatiser cette procédure afin de satisfaire nos obligations légales.- En ce qui concerne le quatrième axe de travail, je vais laisser la parole à Stéphane AUZANNEAU.

Stéphane AUZANNEAU

Le temps nous est compté alors je vais être rapide. Je veux que vous sachiez que sur les aspects de sécurité informatique, nous procédons par audits réguliers. Nous sommes dans le cadre d'un projet en cours de certification par rapport aux normes ISO 27001 et 27002 passant en revue 14 grands axes

d'analyse de la sécurité au sens large. Le risque est de considérer qu'il s'agit uniquement d'une question informatique alors qu'il s'agit, principalement, d'une question d'usages et d'outils.

Marion LEHMANS

En ce qui concerne la sécurité juridique, je voudrais remercier Léonard GOURINAT d'être ici présent et de soutenir toutes les actions que nous avons menées avant son arrivée, dans le but de produire des modèles juridiques pour l'ensemble des collègues. Il s'agit de consentements express, de mentions légales, d'engagements de confidentialité... Des modèles spécifiques sont disponibles également pour les projets de recherche dont les besoins éthiques sont extrêmement importants au niveau européen notamment. Je pense aux avis éthiques, rapports éthiques, engagements sur l'honneur...

Nous pouvons parler brièvement de la sécurité des locaux même si, malheureusement, Jean-Noël POLI n'est pas là aujourd'hui. Des actions sont réalisées afin d'assurer une progression sur cette question de sécurité des personnes, des locaux et des infrastructures.

Enfin, en ce qui concerne le dernier axe, nous devons nous maintenir et maintenir cette expertise que nous avons à Sciences Po. Ainsi, il existe tout un travail avec SupDPO, la CNIL, le CNRS et bientôt le MESRI pour assurer un déploiement de la connaissance sur la protection des données au sein de l'ensemble des communautés.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette présentation liminaire. Je ne doute pas que ce sujet puisse paraître assez aride pour certains d'entre nous. Nous utilisons beaucoup d'acronymes complexes à suivre, mais ce sujet est essentiel sur le fond. D'ailleurs, j'aurais peut-être dû vous demander de nous préciser en introduction combien de données utilisateurs sont traitées à Sciences Po.

Stéphane AUZANNEAU

En volumétrie, nous avons l'équivalent de 4 000 maîtres de conférences qui donneront des cours. Entre 13 000 et 14 000 étudiants. Une communauté de travail salariée d'environ 1 200 personnes comprenant évidemment les membres de la faculté permanente. Nous avons l'équivalent de plus de 78 000 comptes numériques à Sciences Po en tenant compte des anciens qui peuvent être en relation avec nous, mais qui sont, bien évidemment, moins actifs. La communauté large et très active de l'institution va au-delà des 1 200 personnes de l'institution pour embrasser un effectif compris entre 15 000 et 20 000 personnes. Notamment si je tiens compte de ceux qui viennent ponctuellement chez nous dans le cadre de la formation exécutive.

Nicolas METZGER

Il faut bien sûr ajouter à cela toutes les personnes qui déposent un dossier de candidature à Sciences Po et toutes celles qui visitent simplement les sites de Sciences Po. Cela représente un volume important de données personnelles à traiter, dont la sécurité est évidemment un enjeu. Je tiens à compléter ce propos liminaire en précisant que si tout le monde respectait à la lettre le RGPD aujourd'hui, Google n'aurait probablement pas été confronté à une immense fuite de données la semaine dernière, de même que Facebook il y a environ un mois. Si ces grandes entreprises, avec des moyens autrement plus importants que ceux de notre institution, éprouvent des difficultés à mettre en œuvre cette sécurisation des données personnelles, cela vous donne une idée la complexité du sujet. Une dernière précision : comme l'a rappelé Monsieur AUZANNEAU, lorsque nous parlons de sécurité des données personnelles, nous ne parlons pas uniquement de sécurité des systèmes d'information. Un système d'information très bien sécurisé sur le plan technique n'empêche pas que certains usages puissent entraîner l'exposition de données personnelles, il ne faut pas confondre les deux. Les usages sont ceux de toutes les personnes qui interagissent avec les outils numériques proposés par Sciences Po : il y a un juste équilibre à trouver entre sécurité et liberté, pour protéger les données personnelles sans pour autant contrairement ou interdire complètement tout travail collaboratif par exemple. C'est une équation très difficile à résoudre. Ces bases étant posées, j'ouvre à présent le débat.

b) Questions et observations

Arthur MOINET

Merci pour cette présentation sur le RGPD. Je souhaiterais revenir sur un point particulier qui ne va peut-être pas plaire à tout le monde. Le 25 juillet dernier, j'ai été surpris de découvrir personnellement avec un ami que des données étaient accessibles à tous les utilisateurs de Sciences Po par le biais de Google Groupes. J'ai trouvé des mots de passe, des informations de sécurité, des problèmes de santé de certains étudiants, des questions d'enseignants. J'ai été choqué et j'ai immédiatement contacté la direction des systèmes d'information afin de mettre un terme à tout cela. Je dois avouer que j'ai été surpris de la réaction un peu laconique de l'administration sur ce sujet. En effet, certaines informations sont restées en ligne près de 2 ou 3 semaines. Il s'agissait des hautes bases de la plateforme des admissions Sciences Po qui étaient accessibles à tout le monde par ce biais. À l'UNEF, cette situation nous paraît grave. Nous nous demandons si Sciences Po a pris toute la mesure de cette situation. D'autant plus que le document qui nous a été transmis en réunion de Bureau indique que le problème a été identifié le 28 septembre alors qu'il a plutôt été identifié en juillet. Il indique également un signalement à la CNIL à la suite de cette identification, mais cela nous semble un peu tard. Vendredi dernier, un mail a, semble-t-il, été envoyé à tous les utilisateurs de Sciences Po pour protéger leurs paramètres Google Groupes, mais beaucoup ne l'ont pas reçu. À la suite de tout cela, beaucoup de questions se posent. Depuis combien de mois ou d'années ces informations étaient-elles accessibles ? La direction des systèmes d'information est-elle assez fournie en personnels pour répondre à tous ces défis et problématiques de sécurité ? Quelles mesures vont être prises dans les mois et années à venir afin de régler ces difficultés ? Comment les usagers vont-ils être associés à l'avenir à la protection de leurs données ainsi qu'aux actions menées par la direction des systèmes d'information ?

Gaëlle LARRIEU

Je tenais à vous remercier pour vos interventions. Je souhaitais aborder trois points. Le premier rejoint ce que vient de dire Monsieur MOINET. J'ai personnellement pu accéder à toutes les informations de l'adresse « admissions@sciencespo » avec le code qui a été donné lors du dernier Conseil. Ce sujet avait manifestement déjà été soulevé au mois de juillet. Ainsi, le fait que les codes n'aient pas été changés alors que plusieurs personnes ont signalé que ces codes étaient accessibles sur Google Docs représente un vrai problème. J'ai également été sceptique face aux réactions. Celles-ci donnaient l'impression que la situation n'était pas si grave alors que cela relevait, pour moi, d'un problème de sécurité assez important. D'autant plus que nous pouvions avoir accès à des données sur des étudiants et des candidats qui pensaient sans doute qu'elles étaient protégées. Cela pose de sérieux problèmes de sécurité. J'aimerais savoir comment cela a été possible. Comment se fait-il qu'une fois informés, ce Google Docs n'ait pas disparu ? Qu'allez-vous mettre en place concrètement pour que cela n'arrive plus ? Pourrions-nous avoir une clarification sur le poste de délégué à la protection des données ? S'agit-il d'un poste rattaché à Sciences Po ou d'une personne de la CNIL envoyée à Sciences Po ? Par ailleurs, j'ai cru comprendre avec l'article 8 qu'il fallait un contrôle d'autorité indépendante et je voulais savoir à quel point c'était ou n'était pas le cas à Sciences Po. Enfin, en ce qui concerne le droit à l'image et l'installation de caméras de surveillance à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment du 27 rue Saint-Guillaume, j'aimerais savoir quel traitement subissent ces images, la façon dont elles sont archivées et à quel moment elles sont supprimées.

Lina PIZZI

Merci beaucoup pour votre présentation. J'ai eu la même impression que Madame LARRIEU sur l'action de la sécurité physique. Je voulais savoir ce qu'il en était du déploiement de la vidéosurveillance dans les autres campus délocalisés. En effet, dans la dernière slide de votre document vous évoquez un projet à Poitiers et vous dites que cela est déjà réalisé à Reims et Paris. Cependant, aucune mention n'est faite pour les autres campus délocalisés.

Théo GUERET

Je ne vais pas trop m'attarder sur le fond puisque de bonnes interventions viennent d'être faites. En revanche, je voudrais dire quelques mots sur la forme. Je pense qu'il aurait été souhaitable que tous les membres de Conseil aient pu bénéficier en amont des documents qui nous ont été donnés et projetés. Nous aurions ainsi pu travailler dessus pour pouvoir poser les questions les plus pertinentes possible. J'ai également été très étonné de constater la différence par rapport au document qui nous avait été transmis en réunion de Bureau. Les deux dernières slides traitaient alors de problèmes de sécurité qui avaient touché "admissions@sciencespo.fr" dont le mot de passe était, je le rappelle, "Macron_2018". Par ailleurs, Monsieur MION, vous parliez de modifier le procès-verbal de la séance du 27 septembre afin de ne plus faire apparaître la nature de ce mot de passe. Effectivement, cela pouvait poser problème parce que, comme Madame LARRIEU l'a dit, nous pouvions encore accéder à l'adresse admissions. Aujourd'hui, je voudrais que vous nous expliquiez quel est le problème de faire apparaître ce qui n'est plus qu'une suite de lettres et de chiffres dans un procès-verbal. Pourquoi voulez-vous enlever cet élément de procès-verbal alors que cela pourrait altérer le débat ? D'autant plus que, lors du dernier Conseil, certaines personnes ont rebondi sur la nature de ce mot de passe. Il me semble important de le communiquer au procès-verbal pour pouvoir comprendre l'entièreté des débats.

Lucile BOURE

Je me joins au nom de Solidaires aux questions qui ont été adressées par les élus doctorants et les élus de l'UNEF.

Jeanne LAZARUS

Pour ma part, je m'intéresse à l'effet du RGPD sur les projets de recherche. Vous avez évoqué ce nouveau Comité de déontologie et j'aimerais connaître les activités qu'il a menées jusqu'à présent. Je sais qu'il était demandé des projets de recherche sur l'OP 1, mais quelles sont les recommandations pour le reste de nos recherches ? Nous avons eu assez peu d'éléments. Nous avons des inquiétudes sur les contraintes voire les impossibilités que cela peut créer. Cela peut être compliqué pour les disciplines pour lesquelles nous devons rencontrer des personnes et demander de signer des engagements d'acceptation de l'entretien avant et après qu'ils aient parlé. Cela risque d'empêcher des choses de se faire. Comme nous n'avons pas eu de présentation très précise, je ne sais pas si ce que je dis correspond à la réalité ou à des rumeurs qui enflent. Nous devons savoir exactement quelles sont les règles. La question de ce que nous pouvons garder ou pas de nos enquêtes nous inquiète. En effet, une partie de nos enquêtes devront être archivées alors que cela peut être confidentiel. Comment allons-nous faire pour anonymiser ? Cela ne risque-t-il pas de faire un travail supplémentaire gigantesque ? Quels sont les moyens de continuer à faire des enquêtes de sciences sociales dans le cadre du RGPD ? J'imagine que nous n'avons pas toutes les réponses pour le moment, mais je voudrais connaître les recommandations à ce sujet.

Richard BALME

Sur ces questions de protection des données je voudrais savoir si cette problématique s'applique à la production de la recherche pour les chercheurs, incluant les doctorants. S'applique-t-elle également à la formation à la recherche en formation initiale ? Les étudiants qui font des mémoires de recherche, des masters de recherche ou des travaux de recherche ont-ils à valider ces processus de la même manière ? Si oui, je pense qu'il faudrait nous en informer. En effet, je dois répondre aux interrogations des étudiants et, pour l'instant, je ne sais pas vers quelle procédure les envoyer.

Frédéric MION

Le Comité de déontologie de la recherche vient juste d'être constitué et sa première réunion s'est tenue très récemment. Il s'approprie lui-même les questions qui sont posées dans le contexte de la mise en œuvre du RGPD. Le RGPD au sens strict est très contraignant pour certaines des méthodes d'enquête et d'analyse que mettent en œuvre nos chercheurs aujourd'hui. Toutefois, le RGPD autorise des exceptions aux règles qu'il pose dans un cadre qu'il fixe. L'intérêt de ce Comité de déontologie de la recherche consiste à voir dans quelles mesures des règles qui découlent du RGPD peuvent être levées pour permettre au travail de la recherche de se déployer. Notre directrice scientifique, Christine

MUSSELIN, est amenée à communiquer sur le sujet en Conseil scientifique. Le travail n'est pourtant pas achevé. En effet, une charte de déontologie de la recherche comportant de grands chapitres sur le traitement des données, par voie numérique et en général, est en train d'être complétée. Elle fera l'objet d'une présentation formelle et d'une adoption en Conseil scientifique dans les semaines à venir. Ces règles seront ensuite communiquées à l'ensemble de la communauté des chercheurs. Je profite d'avoir la parole pour répondre plus précisément à la question de Monsieur GUERET sur les échanges que nous avons eus en Bureau et la question du mot de passe communiqué lors du précédent Conseil de l'Institut. Nous disions simplement qu'il n'est pas de très bonne pratique de citer publiquement, dans une instance comme celle-ci, des mots de passe lorsqu'ils sont encore fonctionnels. Pour le reste, je n'ai aucun problème à ce que ce mot de passe figure désormais au PV. Simplement, l'exemple ici donné me paraissait un peu malencontreux et c'était sur ce point que j'étais intervenu lors de la réunion du Bureau. Les questions liées à la sécurité sont absolument centrales et nous préoccupent.

Nicolas METZGER

Je voudrais également rebondir sur ces quelques interventions concernant le mot de passe et plus largement l'exposition récente de données personnelles. Personne ne l'ignore, j'ai moi-même, lors de notre précédente séance, livré le mot de passe « Macron_2018 » pour attirer l'attention sur ce point. J'ai constaté comme vous, Monsieur MOINET, que nous mettons un petit peu trop de temps à prendre conscience de la gravité de l'exposition de données personnelles sur les Google Groups. Depuis, la direction des systèmes d'information a travaillé d'arrache-pied pour répondre à cette préoccupation que nous avons tous deux exprimée. Nous ne pouvons pas exiger la perfection à l'instant T sur un sujet comme celui-ci. Je reprends l'exemple de Google qui a récemment exposé des millions de comptes par le biais du réseau social Google+ : ils ont affirmé ne pas être en mesure de remonter plus de quinze jours dans le temps pour mesurer l'ampleur de leur data breach. Vous imaginez bien que si Google n'est pas capable de le faire, Sciences Po dépendant des solutions Google for Education, nous pourrions difficilement faire mieux que cela. Je vous rassure cependant sur le caractère extrêmement suivi de la question des données personnelles à Sciences Po. Je m'en occupe personnellement et vous connaissez ma sensibilité sur le sujet. Cette semaine encore, je vais avoir des échanges avec la DSI pour que nous apportions la réponse la plus appropriée aux problèmes que vous exposez. Je vous garantis que tout sera fait pour que la réponse soit la plus conforme possible aux exigences du RGPD. En ce qui concerne le mot de passe que j'ai livré, je n'ai personnellement aucun problème à ce qu'il figure au compte-rendu. Effectivement, au moment où je l'ai annoncé, j'ignorais qu'il n'était pas encore changé : j'ai ainsi commis une faute en livrant publiquement un mot de passe qui permettait d'accéder à des données personnelles. Le droit des lanceurs d'alerte me le pardonnera très certainement puisque la finalité était bien de faire en sorte que les données personnelles soient mieux protégées à Sciences Po. Je cède à présent la parole à Monsieur AUZANNEAU afin qu'il puisse apporter les précisions complémentaires que vous avez demandées.

Stéphane AUZANNEAU

Je vais répondre aux éléments factuels. En ce qui concerne le compte des admissions, à savoir "admissions@sciencespo.fr", nous avons été informés le 28 septembre de ce problème de mot de passe. Nous avons été informés après le conseil dans la soirée du 27 septembre. Le temps de comprendre ce qu'il s'était passé, nous avons modifié, avec nos collègues des admissions, le mot de passe ainsi que les procédures internes de gestion des admissions. Entre-temps, parce qu'il y avait une probabilité importante que des informations sensibles ou personnelles aient été divulguées, nous avons été, du fait de la loi, obligés de faire cette notification. Nous avons dû, pour faire cette notification, préparer une étude d'analyse des risques. Nous l'avons réalisé entre le vendredi soir et le lundi soir afin de respecter le délai de 72 heures dont nous disposons pour analyser l'impact de l'exposition des informations. Nous sommes arrivés à un total de 3842 comptes directement concernés et qui ont fait l'objet d'une notification. Nous avons travaillé avec Marion sur l'analyse des données, sur la compréhension des choses, sur la constitution d'une trace au cas où nous serions interrogés par la CNIL à ce sujet. La notification auprès de la CNIL a été faite lundi soir. Le 5 octobre, nous avons envoyé une information aux 3842 personnes pour leur dire ce qu'il s'était passé. Nous avons essayé de les rassurer parce que les

informations exposées étaient certes personnelles, mais pas toujours sensibles. Il nous paraissait difficile, dans les cas où les informations étaient sensibles, de le dire à tout le monde dans le cadre d'un message collectif. Nous avons donc proposé, dans ce message, que les personnes contactent directement mes collaborateurs, Marion ou moi-même afin que nous puissions, au cas par cas, instruire le dossier avec eux. Nous n'avons reçu que 4 réponses sur les 3842 personnes. Nous avons essayé, pour l'analyse du risque de cette situation, de remonter à plus de trois mois. Nous ne pouvons pas aller très loin, il s'agit là du problème que nous avons avec Google. Nous avons une suspicion d'une ou deux intrusions problématiques que nous n'arrivons pas à expliquer. Finalement, très peu de personnes sur les 3842 nous ont répondu. Nous avons produit des réponses complémentaires pour les quatre personnes qui nous ont contactés. En ce qui concerne la question des informations partagées dont vous aviez parlé fin juillet. Nous avons d'abord été informés des problèmes de ces groupes Google mal paramétrés. Nous avons alors fait des recherches pour voir ce qu'il se passait. Nous avons immédiatement fermé ces groupes de manière à ce qu'ils ne soient plus accessibles. Nous ne savions pas que le mot de passe d'admissions était accessible puisque nous l'avons appris fin septembre. Lorsque nous l'avons appris, nous avons fermé les comptes en question. Au sujet de la volumétrie des groupes, nous devons distinguer les groupes qui sont créés automatiquement pour les enseignements de ceux qui sont créés pour des activités collaboratives. À ce jour, il existe 38 722 groupes. Plus de 37 000 ont été constitués par enseignement. Il y a, chaque semestre, près de 4000 enseignements. Chaque enseignement, après les inscriptions pédagogiques, se voit doté d'un groupe fermé collaboratif au sein duquel l'enseignant se retrouve avec les étudiants pour échanger. Nous nous sommes posé des questions sur les quelque 954 groupes qui restaient. Ils ont été créés manuellement depuis 2012 ou 2013. Certains sont vides et d'autres pas. Les groupes en question faisaient partie de ces 954 groupes. Vous devez savoir que nous n'avons pas une vision très objective et précise par les fonctions d'administration que Google donne sur l'activité réelle du groupe, son dynamisme ou le nombre de membres. Il s'agit d'informations que nous avons remontées à Google dans le contrat que nous avons à modifier. Il existe dans le RGPD une clause qui s'appelle *privacy by default*. Cela signifie que les interfaces proposées doivent être suffisamment intuitives et bien paramétrables pour permettre de limiter l'accès aux informations à un nombre restreint de personnes. Nous avons constaté avec Marion et mes collègues de la direction juridique que certaines choses prêtaient à ambiguïté, ce que nous devons absolument résoudre. Les 954 groupes, y compris ceux qui n'étaient pas impliqués, ont été complètement fermés. Vendredi, nous avons informé les propriétaires des 954 groupes problématiques que nous allions restreindre définitivement leurs comptes à leurs seuls utilisateurs. Nous avons eu des difficultés à anticiper au regard du travail que nous avons fourni. Nous allons faire, avec nos collègues du centre d'expérimentations numériques, des enquêtes sur ce que vous attendez de l'usage collaboratif sur ce type de plateformes. Si nous fermons ces groupes collaboratifs, si nous n'offrons plus cette possibilité de travail collaboratif, vous irez sur d'autres environnements numériques sur lesquels vous ferez des partages d'informations personnelles et éventuellement sensibles. Il me semble que cette plateforme de Google est plus sécurisée que d'autres même si, évidemment, la sécurité absolue n'existe pas. Dans les processus que nous allons mettre en place sur la constitution des groupes, il faudra désormais formuler, auprès de nous, une demande. Ainsi, nous pourrions, systématiquement, soit vous renvoyer les documents d'information qui existent. Vous devez être, chacun et chacune, sensibilisés aux éléments significatifs à faire lorsque vous créez un groupe, lorsque vous partagez des informations, pourquoi il est important de les sécuriser, pourquoi il est important de vous poser la question des données sensibles que vous pouvez échanger. Je voulais revenir sur la question de la latence. Nous avons découvert le mot de passe en ligne que lorsqu'il a été diffusé au sein du Conseil. Entre-temps, nous avons corrigé beaucoup de groupes. Cependant, sur les 954, nous avons dû procéder à un script de mises à jour et de corrections. Ce travail a été relativement long au cours de l'été puisqu'il s'agissait également de la période de congés de beaucoup de personnes. Le prestataire avec lequel nous travaillons n'a pu reprendre les choses qu'à partir du mois de septembre. Il s'agit d'une affaire très sérieuse qui nous a beaucoup impactés. Elle nous a appris à traiter des événements de crise. Nous ne sommes pas les seuls dans l'enseignement supérieur. L'université de Berkeley a également été confrontée à un problème avec près de 80 000 comptes compromis. Lyon III avait eu aussi un problème similaire. Nous avons parfois tendance à considérer cela sous un angle

technique, mais, en tant qu'animateur de la mission de sécurité du numérique, je pense que nous devons faire un effort important sur la sensibilisation et la formation sur ce que sont les données sensibles. La loi Informatique et Libertés et le RGPD apportent des réponses très claires et très nettes sur ce à quoi vous devez et nous devons faire particulièrement attention. Les données ont des cycles de vie et nous devons également les détruire. Il s'agit également d'une manière de ne plus avoir de risques. Nous devons également les rendre anonymes parce qu'elles peuvent représenter un capital intellectuel intéressant pour les chercheurs. Les normes nous donnent des protections, mais nous devons fournir un travail constant de vigilance et nous allons tout mettre en œuvre pour y arriver.

Marion LEHMANS

Sachez qu'il existe trois articles sur le DPO dans le RGPD : 37, 38 et 39. Ils expliquent quelles sont les conditions de désignation et d'expertise, quelle est la fonction du DPO et quelles sont ses missions. Je ne suis pas la CNIL, je suis salariée de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Cependant, j'ai clairement, dans le droit, une indépendance en matière de recommandations vis-à-vis de chacun d'entre vous dans la communauté et y compris auprès du responsable de traitement incarné par Frédéric MION : Je conseille l'organisme afin que les mesures de sécurité et de conformité respectent le RGPD. Je veille au bon exercice des droits des personnes et je suis le point de contact privilégié de la CNIL en cas d'audit ou de questions.

En ce qui concerne la vidéoprotection, sachez que des travaux de conformité ont été menés. La durée légale de conservation des images est fixée à 30 jours. Le dispositif enregistre des images, les conserve pendant 30 jours et les purge automatiquement à cette échéance. Nous avons, évidemment, obtenu les autorisations préfectorales adéquates. Par ailleurs, le Comité de projets n'a pas retenu à ma connaissance un déploiement plus conséquent de ce dispositif. Sachez cependant que l'audit sécurité, mené en 2015 à l'initiative de la direction des services généraux et de l'immobilier, a préconisé l'installation de ce type de dispositifs.

En ce qui concerne les projets de recherche, oui, le RGPD s'applique aux projets de recherche en Sciences Humaines et Sociales. Je connais bien les difficultés face à la complexité de la documentation éthique demandée et exigée par l'Union européenne. Sachez cependant qu'il n'y a pas uniquement l'Union européenne. Il existe, sur Sciences Po, des pressions externes pour produire les autorisations adéquates, les engagements, les consentements, les modèles d'information... Cette sécurité se situe à tous les niveaux, y compris au niveau de la sensibilisation du chercheur et des processus entre le chercheur et ses partenaires et avec son éventuel sous-traitant. J'ai, malgré tout, constaté l'effort très significatif de Sciences Po. En effet, dans les universités de Sciences humaines et sociales, il n'existe pas ces Comités de déontologie de la recherche. Je pense qu'il s'agit là d'un vrai soutien sur lequel nous pouvons désormais compter. Vous pouvez également compter sur mon expertise que je mets à disposition de toute la communauté. Nous pouvons effectivement considérer que cela va représenter beaucoup de travail. Dans le RGPD, les autorités européennes ont clarifié un certain nombre de choses sur les droits des personnes en matière de projets de recherche. En l'occurrence, les droits d'opposition et de rectification ne s'appliquent plus. Soyons collectivement très vigilants parce que ces dispositions pourront être revues en cas d'abus de la communauté scientifique. Enfin, en ce qui concerne les procédés d'anonymisation, nous en sommes aux prémices. Il n'existe pas d'outil pour anonymiser ou pseudonymiser automatiquement les bases de données. À la DSI, les jeux de recettes pour la mise en place de nouveaux outils vont, désormais, être anonymisés. Il s'agit d'un grand pas en avant. Nous avons, avec la communauté de recherche, des protocoles d'anonymisation sur lesquels nous travaillons ensemble lorsque nous faisons les travaux de conformité.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame LEHMANS, pour ces ultimes précisions. Je crois que nous pouvons dire que Sciences Po est sur une courbe d'apprentissage, comme beaucoup d'autres institutions. Cette exposition de données personnelles aura certainement catalysé la prise de conscience des enjeux, nous pouvons donc parler d'un mal pour un bien. Désormais, je pense que nous allons vraiment dans la bonne direction et j'en appelle également à la vigilance de chacune et chacun : je soutiens le propos de notre directeur des systèmes d'information qui rappelle justement que, bien souvent, le problème se situe entre la chaise et le clavier plutôt que dans les machines. Nous sommes, avant tout, les maîtres de ce que nous faisons avec nos données. En tout cas, soyez assurés qu'un suivi très attentif de cette question sera désormais

effectué à Sciences Po, auquel je participerai activement. Je remercie chaleureusement la DSI pour son intervention et pour sa mobilisation au cours des dernières semaines. Je vous propose de passer au troisième point de l'ordre du jour.

III. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL 2018-2019

a) Exposé

Andreas ROESSNER

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Compte tenu du fait que le temps imparti pour ce sujet est déjà écoulé, je vais être très synthétique. Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de l'IEP, le CI et le CVEF mettent tous les ans en place des groupes de travail qui permettent aux élus de discuter avec l'administration, en dehors du Conseil, d'un certain nombre de sujets qui les intéressent. J'ai récemment sollicité l'ensemble des élus afin qu'ils nous soumettent des propositions de thématiques à traiter dans ce cadre. J'ai recueilli les propositions qui émanaient, pour l'essentiel, du corps étudiant. Les propositions que nous avons recueillies ont été traitées avec les deux Bureaux des Conseils du CI et du CVEF pour en faire une synthèse que vous avez reçue par mail il y a une dizaine de jours. Nous la soumettons aujourd'hui au vote afin de pouvoir entamer les groupes de travail. Trois d'entre eux auront lieu au semestre d'automne et les trois restants au semestre de printemps. Je précise que, parmi les six groupes de travail, deux font l'objet de groupes de travail à l'intérieur de la direction des études et de la scolarité. Il s'agit des inscriptions pédagogiques et des admissions. Cela nous permettra de croiser les regards entre les groupes de travail internes à la DES et ceux issus des instances avec les élus. Je propose que nous en restions là pour une question de temps, mais je suis à votre disposition si vous avez des questions.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Je souhaite appuyer le propos de Monsieur ROESSNER sur le fait que ces propositions ont été élaborées à partir des suggestions qui ont été soumises par chacune et chacun d'entre nous. Monsieur ROESSNER les a sollicitées à plusieurs reprises mais nous avons constaté que peu de propositions ont été formulées. Si certains estiment aujourd'hui que tel ou tel sujet n'est pas abordé, je désamorce tout débat en nous renvoyant à notre responsabilité individuelle et collective.

Côme AGOSTINI

Merci Monsieur ROESSNER pour ces propositions de groupes de travail. J'ai simplement une demande en ce qui concerne la proposition sur les admissions. Je suppose que nous allons discuter de la procédure d'admission, de son efficacité... Je pense qu'il serait bon d'en discuter au regard des CSP des parents des différents étudiants que nous accueillons. Nous pourrions ainsi voir s'il existe un véritable travail d'ouverture sociale de l'Institution. Des enquêtes ou des statistiques sont-elles réalisées en interne pour répondre à cette question ? Si oui, pourraient-elles nous être communiquées afin que nous puissions juger de l'efficacité des différentes procédures ?

Théo GUERET

Je regrette simplement qu'il ne s'agisse pas de réels groupes de travail, mais davantage de réunions d'information. Nous aurions considéré qu'il s'agissait de groupes de travail si nous avions pu réaliser un travail de fond fourni sur plusieurs réunions, plusieurs rencontres. Nous pouvons parler là de « one shot » et je pense que cela peut être dommageable pour la qualité du travail produit dans ces réunions.

Jeanne LAZARUS

Je voudrais revenir sur le fait que vous avez reçu peu de propositions. Je me demande si nous ne pourrions pas, la prochaine fois, discuter, au sein du Conseil, des propositions. Cela stimulerait peut-être un peu plus les imaginations. Nous pourrions également constater que les propositions sont un peu sur les mêmes thèmes et ainsi, ouvrir les sujets.

Nicolas METZGER

Madame LAZARUS, si vous avez une proposition concrète vous pouvez nous la soumettre maintenant, afin qu'elle puisse être mise aux voix en même temps que la liste adoptée par le CVEF. Si vous souhaitez compléter ou amender la liste, nous pouvons en débattre tout de suite, je ne doute pas que le CVEF adoptera nos propositions complémentaires.

Jeanne LAZARUS

Il aurait fallu anticiper cet élément.

Nicolas METZGER

Nous l'anticiperons mieux l'année prochaine, même si ce point n'est pas une nouveauté et que l'ordre du jour est annoncé depuis dix jours. Je prends néanmoins votre remarque comme une invitation à perfectionner notre processus. Monsieur GUERET, en ce qui concerne la question des groupes « one shot », il serait évidemment souhaitable que nous puissions nous réunir cinq fois par semaine sur les différents thèmes. Malheureusement, l'expérience des années passées nous pousse à constater que nous compterons moins de cinq personnes effectivement présentes aux quelques réunions proposées. Il me paraît compliqué de multiplier les réunions sur le papier alors qu'elles sont peu plébiscitées en pratique. Peut-être que l'horaire est mal choisi, mais nous constatons bien, au fil des années, que ces groupes de travail ont un succès limité. En ce qui me concerne, je m'efforce d'éviter que nous ne fassions travailler l'administration pour rien, d'autant qu'elle reste très ouverte sur le fait d'organiser des réunions plus informelles.

Catherine BLANC

Je voudrais intervenir sur la désaffection, sur le fait que peu de personnes peuvent assister à ces groupes de travail. Pourrions-nous avoir par anticipation le calendrier prévisionnel avec les horaires ? Ainsi, nous pourrions nous organiser. Je suppose que beaucoup sont intéressés par le suivi de l'acte II et parcours civique qui a lieu en octobre. Or, nous sommes déjà le 16 octobre...

Nicolas METZGER

Vous avez raison, les délais sont serrés pour le mois d'octobre, mais Monsieur ROESSNER veillera à ce que le calendrier prévisionnel des groupes de travail sur l'ensemble de l'année universitaire soit diffusé dans les plus brefs délais, comme il l'avait fait l'année dernière. Madame DURAND, vous souhaitiez répondre à la question de Monsieur AGOSTINI ?

Bénédicte DURAND

Bonjour à tous. Ces groupes de travail émergent aujourd'hui en l'état. Ils ont, pour moi, une dynamique propre, une identité très spécifique et un double rôle très important. Ils doivent avoir une existence autonome et constituer des points de rencontre entre le travail de l'administration en lien avec les Écoles et les groupes de travail émanant des conseils. Ainsi, ce sont des groupes qui sont autonomes, mais qui ne se résument pas à eux-mêmes. Ils doivent permettre que des points réguliers et non exclusifs se fassent. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que des points peuvent être faits par ailleurs afin que les chantiers en cours puissent converger vers une action la plus partagée possible. J'ajoute également que j'ai vécu l'expérience de groupes qui produisaient de l'écrit. J'invite l'ensemble des acteurs présents autour de la table à ne pas hésiter à nourrir le dialogue institutionnel avec des écrits qui participent à la construction de la réflexion, qui permettent de la poser de manière plus formelle et plus constructive. La question des admissions représente, bien entendu, un sujet absolument essentiel pour les mois et les années à venir. En ce qui concerne les modes de discussion autour de ce sujet, je viens d'y répondre en vous parlant de groupes de travail, de réunions informelles, de notes écrites et de partages réguliers avec l'ensemble des acteurs qui, depuis la DES et les Écoles, font un travail conjoint et portent ce sujet. Merci.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup Madame DURAND. En l'absence d'autres remarques, je vous propose de mettre aux voix la liste proposée par Monsieur ROESSNER. Madame GASMI, pouvez-vous nous annoncer les procurations ?

Ismahane GASMI

Monsieur LAZAR à Madame LAZARUS et Monsieur RUGGIU à Monsieur BALME.

Nicolas METZGER

Compte tenu de ces procurations, je mets aux voix la liste que vous avez sous les yeux.

Nombre de votants : 27.

Résultat du vote : 27 pour.

La liste des groupes de travail pour l'année 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au quatrième point de l'ordre du jour.

IV. PRÉSENTATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL 2019

a) Exposé

Sylvie HERLICQ

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Les mandats de certains membres de ce Conseil arrivent à échéance au printemps 2019. Nous allons organiser des élections. Il s'agit du Collège C, le Collège des chargés d'enseignement. En parallèle, nous aurons les élections pour le CVEF. Nous avons proposé un calendrier fortement inspiré des élections étudiantes de l'an dernier. Nous vous proposons de procéder à l'affichage des listes électorales le 26 février. Le premier tour aura lieu le 19 mars, le deuxième le 2 avril et les résultats seront affichés le 5 avril 2019. La difficulté de ce calendrier a été de passer entre les périodes de vacances scolaires afin de perturber le moins possible ces élections. Nous avons préféré placer les vacances scolaires au moment du dépôt de candidatures puisque ces candidatures peuvent être adressées par courriel ou par courrier. Toute la campagne et tous les scrutins se dérouleront hors vacances scolaires.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup Madame HERLICQ. Malheureusement, ces élections ne passionnent généralement pas les foules. Nous espérons que la vigilance que vous accordez à ce calendrier permettra une augmentation du taux de participation. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce calendrier ?

b) Questions et observations

Catherine BLANC

Quel sera le mode de vote ?

Nicolas METZGER

Électronique, à l'instar des pratiques mise en œuvre depuis 2016. J'en profite pour évoquer la situation de l'année dernière, au moment du renouvellement des élus étudiants et doctorants, période au cours de laquelle notre Conseil n'avait pas siégé pendant plus de deux mois. Cette suspension de nos travaux me semble excessive au regard de la durée de la période électorale. A la lecture de nos statuts, on constate que des élections sont prévues chaque année, le fonctionnement actuel nous priverait de siéger presque l'intégralité de chaque printemps, ce qui reporte la charge de travail au mois de juillet. Je suis certain que nous préférons siéger au mois de février/mars plutôt qu'au mois de juillet. Par conséquent, le Conseil s'abstiendra désormais de siéger uniquement pendant le mois de période électorale et non plus pendant le mois qui précède. En l'absence d'autres interventions, je vous propose de passer au vote. Madame GASMI, avez-vous de nouvelles procurations ?

Ismahane GASMI

Non.

Nicolas METZGER

Je vous remercie. Je mets aux voix le projet de calendrier électoral qui figure dans le dossier.

*Nombre de votants : 27.
Résultat du vote : 27 pour.
Le calendrier électoral 2019 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au cinquième point de notre ordre du jour.

V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2018

Nicolas METZGER

Il s'agit d'une séance à laquelle un certain nombre d'entre nous n'avaient pas assisté puisqu'ils n'étaient pas encore membres de ce Conseil. Je remercie à nouveau Monsieur le Directeur de nous avoir enfin transmis ce procès-verbal. Je le mets aux voix sans tarder.

*Nombre de votants : 27.
Résultat du vote : 27 pour.
Le Conseil de l'Institut adopte à l'unanimité le procès-verbal du 13 février 2018.*

Je vous propose d'ouvrir la phase des questions diverses.

VI. ÉCHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Lucie KRAEPIEL

Ma question concerne une décision dont nous avons récemment eu vent. Cette décision reste, pour nous, très peu claire. Je parle de l'interdiction pour les étudiants de se faire accompagner par des membres de syndicats ou d'associations lors de réunions administratives. Nous sommes, au nom de l'UNEF, évidemment extrêmement opposés à cette décision si elle est effectivement prise par la direction. Je souhaiterais savoir d'où vient cette décision. Les étudiants, s'ils le désirent évidemment, peuvent être accompagnés par des membres de syndicats ou d'associations spécialisées dans certains problèmes que peuvent rencontrer les étudiants et les étudiantes. Je désamorce immédiatement une raison qui pourrait être donnée : la confidentialité. Les étudiants que nous pouvons accompagner en rendez-vous administratifs n'ont, évidemment, aucune obligation de divulguer toutes les informations à la personne qui les accompagne. Ils peuvent également demander que la personne soit présente pour un certain moment du rendez-vous et pas pour d'autres.

Lucile BOURE

En général, les étudiants qui nous demandent de les accompagner sont des étudiants que nous avons eus nous-mêmes en rendez-vous. Ainsi, nous sommes souvent au courant des situations. Par ailleurs a priori, selon le texte de loi, rien ne permet de prendre une décision qui interdirait les étudiants et étudiantes de se faire accompagner par des membres d'associations représentatives des étudiants.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup. Je vous avoue ne pas connaître la base légale à laquelle vous faites référence, mais je vais me renseigner personnellement sur le sujet. Monsieur ROESSNER, vous souhaitiez apporter une réponse ?

Andreas ROESSNER

Je ne sais pas non plus sur quoi vous vous basez et à quoi vous faites référence quand vous parlez d'interdiction. Vous faites peut-être référence à une conversation que j'ai pu avoir récemment avec le président de l'UNEF. J'ai, à cette occasion, dit qu'il valait mieux que, dans un premier temps, les étudiants qui rencontrent des problèmes avec l'administration s'adressent à l'administration concernée.

J'ai également dit qu'il ne convenait pas que les syndicats étudiants et associations soient dans la boucle dès le départ. En effet, nous trouvons souvent des solutions sans le moindre problème. Rien ne s'oppose à ce que les syndicats se mettent ensuite dans la boucle s'il y a besoin d'un soutien. Je ne sais pas si c'est à cela que vous faites référence, mais, dans tous les cas, il n'était absolument pas question d'interdiction.

Lucile BOURE

Je n'étais pas au courant de cette conversation, mais je faisais plutôt référence à des cas qui nous sont remontés par des associations qui se sont vues refuser l'accès à certains rendez-vous. Je pense notamment aux membres de G.A.R.C.E.S.

Théo GUERET

Dès le mois de juillet, certains membres de l'UNEF ont été refusés à des rendez-vous auxquels ils accompagnaient des étudiants. Les étudiants concernés avaient demandé cet accompagnement. Monsieur ROESSNER, vous avez dit que les syndicats ou les associations pouvaient entrer dans la boucle à partir du moment où il existait un problème, mais il me semble que si un rendez-vous avec l'administration est suscité c'est qu'il y a déjà un problème.

Lina PIZZI

Nous avons également eu des demandes de certains étudiants qui avaient sollicité l'administration et leur responsable de scolarité et préalablement l'UNEF ainsi que, parfois, NOVA. Il leur avait été notifié dans un mail que c'était impossible. Pourtant il s'agissait, comme vous l'évoquiez, de la dernière phase et il subsistait un problème avec l'administration. Pourtant, nous avons constaté dans le mail un refus total d'accompagnement par un quelconque syndicat.

Nicolas METZGER

Merci pour vos interventions. De mon point de vue, il n'est en aucun cas question de nier la valeur ajoutée des associations que vous évoquez et des syndicats que vous mentionnez dans l'accompagnement des étudiants qui s'en sentent un peu plus proches. Il existe probablement des incompréhensions dans vos échanges avec Monsieur ROESSNER et dans l'interprétation d'un email qui a circulé. Je vous propose d'essayer de régler cette incompréhension d'abord en dehors du conseil et éventuellement d'en reparler en CVEF si la situation persiste.

Lucie KRAEPIEL

Il s'agit d'un problème individuel de certaines personnes en rendez-vous avec différentes personnes de l'administration ; des personnes de l'administration qui devraient accepter la présence, si elle est souhaitée par les étudiants, de membres de syndicats. Nous sommes face à un problème ponctuel et non général.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je veux bien apporter des éléments de réponse sur la cellule de veille sur le harcèlement sexuel dont je suis membre. Effectivement, il est important d'avoir, lors de ces rendez-vous, d'abord une relation avec l'étudiant ou l'étudiante concerné(e) parce que ce sont des réunions qui sont très délicates. La personne peut venir avec un accord d'accompagnement d'une association. Cependant, le déroulement de l'entretien peut être complètement imprévisible. L'étudiant ou l'étudiante est, dans ces situations-là, particulièrement fragilisé. Ainsi, dans un premier temps, nous souhaitons avoir la relation uniquement avec l'étudiant ou l'étudiante concernée. Nous pouvons avoir des orientations médicales à faire de manière urgente, mais ce sont des choses que nous ne sommes pas en mesure d'identifier avant le rendez-vous. Nous avons la possibilité d'avoir des réunions et d'aborder avec vous toutes ces questions. En revanche, en ce qui concerne les cas individuels des étudiants, nous souhaitons que la première rencontre se passe entre l'administration et l'étudiant ou l'étudiante concerné(e) même si la personne est d'accord pour être accompagnée.

Gaëlle LARRIEU

J'ai l'impression que nous sommes en peu en opposition avec ce que nous avait présenté Régine SERRA lors de ce même Conseil. Elle avait clairement dit que les personnes qui le souhaitaient pouvaient être accompagnées à tout moment de la procédure. Je comprends ce que vous dites sur la fragilité, mais pour certaines personnes le tête-à-tête avec une personne de l'administration qu'elles ne connaissent pas peut être très difficile. Je ne vois pas pourquoi nous ne laisserions pas le choix à la personne qui est victime. Elle sait mieux que personne comment elle va être plus à l'aise. Je voudrais savoir si les personnes peuvent être accompagnées à tout moment ou si l'administration refuse l'accompagnement au premier rendez-vous.

Grégoire ETRILLARD

Je voulais simplement apporter un témoignage pratique. J'ai représenté beaucoup de personnes agressées sexuellement. J'apporte mon soutien à ce qui a été dit par l'administration, sa démarche ne me semble pas du tout absurde, bien au contraire. L'accompagnement peut avoir lieu de multiples manières. Je pense que Madame SERRA parlait du fait d'être accompagné tout au long de la procédure. Je peux vous dire, en tant qu'avocat pénaliste, que la première déposition devant les policiers n'est pas réalisée en compagnie de l'avocat. Cela permet d'avoir un échange différent et nécessaire. Cela n'empêche pas d'autres types de démarches.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Monsieur ETRILLARD, je crois que vous avez résumé sagement la situation. Je pense également que quelques minutes d'échanges directs entre l'administration et l'étudiant concerné sont nécessaires, quitte à ce que le syndicat ou l'association attende dehors avant d'entrer à la demande de l'étudiant. La démarche peut être perfectionnée dans ce domaine et je suis certain que Madame DUBOIS-MONKACHI, Madame DURAND, Monsieur ROESSNER et Madame SERRA y sont ouverts. Je cède la parole à Madame DURAND.

Bénédicte DURAND

Nous devons sans doute clarifier ce qu'il doit se passer ou non au sein de la cellule harcèlement. Souvent, il s'agit de cas qui nous engagent dans un cadre juridique plus large, parfois extrêmement aigu et souvent douloureux. Nous sommes, par ailleurs, dans un cadre de vie pédagogique et de relations avec des enseignants ainsi que des étudiants. Les problématiques sont souvent très banales et il n'existe pas, dans ce cadre-là, de démarche d'interdiction. Cependant, il peut y avoir des moments où nous nous donnons la souplesse de varier le périmètre. Je me rappelle d'un exemple récent au sujet d'un problème de scolarité au Collège universitaire. L'étudiante est arrivée accompagnée d'un de vos camarades syndiqués, mais, à un moment, nous devions aborder, dans le cadre de la discussion, des questions de santé. Sur ce sujet de discussion, le trio n'a pas fonctionné et j'ai demandé à l'étudiante qui représentait sa camarade si elle voulait bien se départir de ce rendez-vous. Elle a accepté et est revenue par la suite pour poursuivre la discussion. Vous voyez que nous pouvons nous donner cette souplesse et cette bienveillance-là dans l'intérêt de l'étudiant. Voilà ma perspective et ma démarche.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Madame DURAND. Le point est entendu et si cela devait s'avérer problématique à l'avenir, n'hésitez pas à revenir vers l'administration, à en parler en CVEF et éventuellement à revenir en parler dans l'enceinte de ce Conseil. Je crois que nous avons largement dépassé le temps imparti pour notre réunion. Si vous n'avez pas d'autre problème urgent à régler, je lève la séance en vous remerciant toutes et tous pour votre participation. Je vous donne rendez-vous le 20 novembre 2018 à 8h30 dans cette même salle du Conseil et vous souhaite une excellente semaine.

Nicolas METZGER lève la séance à 10 heures 50.